



AVIS PUBLIC

APPEL D'OFFRES

"Soumission pour projet no « **MBAM-23001625-A0** ».

PROJET : Réfection, chemin de Planches 2023 / MBAM-23001625-A0

DESCRIPTION DU PROJET : Le projet consiste à effectuer des travaux de réfection du pavage sur le chemin de Planches, dans la municipalité de Sainte-Barbe, par la pose de deux nouvelles couches d'enrobé bitumineux, sur un tronçon d'une longueur approximative de 1 260 m à partir de la limite de la Municipalité de Godmanchester, vers le nord-ouest.

La Municipalité de Sainte-Barbe demande des soumissions pour les travaux décrits précédemment. Les soumissions doivent être présentées dans une enveloppe scellée portant l'inscription « Réfection, chemin de Planches 2023 » et le soumissionnaire devra y être clairement identifié.

Les plans et le cahier des charges ainsi que la formule de soumission peuvent être obtenus uniquement auprès du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) à l'adresse suivante www.seao.ca, selon les coûts et les modalités de ce système, à compter du **21 juin 2023**.

Pour être considérée, toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission telle que décrite à l'article IV-1.1 de l'« Avis aux soumissionnaires » de la norme BNQ 1809-900/2019. La soumission, la garantie devant l'accompagner de même que tous les autres documents à fournir seront réputés valides pour une période de **60 jours**. Le soumissionnaire doit tenir compte de cette obligation lorsqu'il fera compléter par d'autres les documents en question.

Seuls les cautionnements émis par les compagnies détenant un permis d'assureur au Canada seront acceptés aux termes du document d'appel d'offres.

Seules les offres présentées par les entrepreneurs qui auront commandé les documents d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent seront considérées. Dans le cas d'un consortium, cette exigence est jugée satisfaite lorsque chacune des parties s'est procuré lesdits documents.

Seules sont considérées, aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord. Les entrepreneurs doivent détenir la licence requise en vertu de la *Loi sur le bâtiment* (L.R.Q. c.B.-1.1).

Les soumissions (1 original et 2 copies) doivent être reçues à l'hôtel de ville par Madame Chantal Girouard, directrice générale / secrétaire-trésorière à l'adresse indiquée ci-dessus, **le ou avant le 11 juillet 2023, à 10h00 h**, pour être ouvertes publiquement à la même heure et au même endroit.

La Municipalité de Sainte-Barbe ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 21^e jour de juin deux mille vingt-trois.

Chantal Girouard,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 21 juin 2023 entre 8 H 00 et 16 H 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 juin 2023.

Chantal Girouard,
Directrice générale et greffière-trésorière